



PLANIFICATION ET GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS (PGPI)

Saviez-vous que...

Le service de la planification et de la gestion des projets immobiliers (PGPI) s'occupe de la réalisation de tous les projets immobiliers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. Ces projets visent à maintenir en santé nos bâtiments (maintien d'actifs) et d'améliorer l'aménagement fonctionnel de nos espaces (rénovation fonctionnelle).

Le plan de maintien des actifs

- Des **inspections techniques** sont faites dans tous nos bâtiments tous les 5 ans afin de prévoir les travaux d'entretien prioritaires. Les plus urgents sont intégrés à notre planification triennale.

Les plans directeurs d'immobilisation

- Un plan **de mise à niveau du parc immobilier et des résidences à assistance continue (RAC)** a été effectué. Les sites prioritaires sont :
 - RAC de l'Église ;
 - RAC Henri-Bourassa.
- Un **plan de gestion des espaces** est également en cours de réalisation.

Le plan directeur de mise aux normes

- Des **rapports de conformités des issues** ont déjà été produits pour plusieurs bâtiments et des mesures correctrices sont planifiées. Les principales installations sont :
 - Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ);
 - Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, site du boulevard Hamel (IRD PQ Hamel);
 - Centre de jour Lapierre.

- Pour tous nos projets, **une étude de conformité aux codes en vigueur** est préalable à la réalisation.

Politiques, règlements et lois associés à la réalisation de projets immobiliers

- La réalisation de projets doit respecter les politiques, règlements et lois :
 - Politique relative à la priorisation, à l'acquisition et à la comptabilisation des immobilisations.
[Cliquer ICI](#)
 - Politique d'acquisition des biens, de services et de travaux de construction.
[Cliquer ICI](#)
 - Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents écrits engageant la responsabilité de l'établissement.
[Cliquer ICI](#)
 - Loi sur les contrats des organismes publics.
 - Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics.

Les processus de projets

- Le processus de demande de projet de rénovation fonctionnelle est en application. Ces projets doivent faire l'objet d'un **formulaire de demande préliminaire de projet** validé par la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQÉPÉ). Le formulaire est **disponible dans la Zone CIUSSS**.
- Toutes les demandes de rénovation fonctionnelle sont **inscrites dans un registre** de suivi et font l'objet d'une analyse d'envergure qui sera soumise au comité de direction du CIUSSS de la Capitale-Nationale pour en déterminer la priorité.

La participation de l'usager dans l'élaboration des projets

- Pour les projets importants de rénovation fonctionnelle qui touchent particulièrement la clientèle, la PGPI **intègre à même ses équipes de projets un usager partenaire spécialement formé** à cet effet par la DQÉPÉ. Les principaux projets qui font appel à un usager partenaire sont :

- Les maisons des aînés de Pont-Rouge, Sainte-Foy, Lebourgneuf, St-Hilarion;
- Le remplacement du centre d'hébergement de Saint-Augustin par une construction de type maison des aînés;
- L'unité de réadaptation comportementale intensive (URCI) de l'IUSMQ;
- Les travaux majeurs à l'Hôpital régional de Portneuf;
- L'aménagement majeur du centre d'hébergement Yvonne-Sylvain.

Projets à venir intégrant un usager partenaire:

- Aménagement de la radiologie de l'hôpital Jeffery-Hale;
- Aménagement de la radiologie de l'IRDPOQ;
- Agrandissement et rénovation du foyer de groupe de Limoilou.

La protection de la santé et de la sécurité des usagers durant les chantiers de construction

- La PGPI a mis en place un **programme de prévention en santé et sécurité** qu'elle remet aux entrepreneurs pour tous nos chantiers. Ce document **édicte les règles de sécurité** à observer.
- En collaboration avec le service de **prévention et de contrôle des infections (PCI)**, une section de devis spécialement conçue pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale est systématiquement intégrée aux documents d'appel d'offres à l'intention des entrepreneurs.

- Le CIUSSS de la Capitale-Nationale compte sur un **préventionniste et deux agents en prévention et sécurité qui visitent quotidiennement tous nos chantiers** de construction afin de s'assurer que toutes les règles en SST et en PCI sont appliquées.
- Les préventionnistes voient également à appliquer la **procédure de permis de travail à chaud** afin de minimiser les risques d'incendie.

Réduction de l'impact environnemental de nos activités

- **Trois grands projets majeurs d'économie d'énergie** ont été complétés sur le territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale par les anciens établissements avant la fusion :
 - Centre Jeunesse de Québec, 4 années d'opération;
 - CSSS de la Vieille-Capitale, 3 années d'opération;
 - CSSS Québec-Nord, deuxième année d'opération;
- Ces trois projets représentent une **diminution de l'impact environnemental équivalente au retrait de 1842 voitures de la circulation**.
- **D'autres projets majeurs d'économie d'énergie sont envisagés** dans le futur. Un plan d'action de la Direction des services techniques est en cours de préparation sous la responsabilité d'un conseiller en bâtiment et d'une ressource en développement durable.
- Les documents d'appel d'offres pour entrepreneur prévoient des clauses de **recupération des rebuts générés sur les chantiers**.
- Le CIUSSS de la Capitale-Nationale adhère à la **stratégie québécoise d'économie de l'eau potable (SQEEP)**, notamment par le remplacement des **équipements refroidis à l'eau** et l'utilisation **d'équipement à faible consommation d'eau**.
- Plusieurs **équipements de compostage, de digesteur et de déshydratation** ont été installés, ou en voie de l'être, **dans nos 3 cuisines de production centralisée et 5 cuisines de nos centres d'hébergement récemment rénovés**.